

QUINZAINÉ MUSICALE

Les virtuoses et l'orchestre.

M. Cortot, dont nous aimons le talent, n'a pas donné, dans le concerto en *sol majeur* de Beethoven, l'exécution parfaite que nous avons lieu d'espérer. On souffrait surtout d'entendre cet excellent pianiste changer les « mouvements, » sans que rien ne motivât de telles altérations : certes nous pressentions bien les effets qu'il voulait produire, et notamment dans l'*andante con moto*. Mais l'exécution manquait par trop d'unité : quand tour à tour l'orchestre et le piano se répondaient, chacun d'eux prenait son mouvement propre.

Nous insistons, car il y a là une question générale.

A notre sens, le manque d'unité et les altérations de mouvements, sont souvent produits, entre autres causes, par la mauvaise disposition « topographique » du soliste, du chef, et de l'orchestre : d'une part le soliste, pour isoler la sonorité de son instrument, — mais aussi pour se trouver lui-même bien en vue, pour être le point convergeant des regards de toute la salle, — se place au ras de la rampe. D'autre part, le chef est un peu en arrière du soliste, afin de ne le masquer à personne ; et, comme le chef est bien obligé de faire face à son orchestre, il tourne le dos, ou presque, au soliste. Or, quiconque a joué sous un bâton de chef, sera de notre avis : un chef agit *de face* : son visage, ses mains, ses yeux dirigent ; mais son dos n'a aucune action, même quand on voit le mouvement du bras. Le bras et la baguette, quand le visage et les mains ne sont pas vus de face, n'ont presque plus d'action : ce sont des mouvements abstraits et morts.

Dès lors, dans un concerto, si le chef se place entre le soliste et l'orchestre, ou bien c'est le soliste qui lui échappe, ou bien c'est l'orchestre : la direction n'est plus unifiée ; il n'y a presque plus de direction.

Certes, après beaucoup de répétitions, et avec des solistes impeccables, il peut se faire que l'exécution n'en souffre pas, car tout est possible. Mais, en définitive, un chef est là pour diriger, pour unifier les mouvements et les nuances, pour donner un même esprit à tous ses instrumentistes ; il est là aussi pour parer aux à-coups qui se produisent fatalement... Pourquoi donc laisse-t-il diminuer ses moyens d'action et son ascendant personnel ?

Il faudrait changer les habitudes des virtuoses et du public. Ni Beethoven, ni Mozart, ni Bach, n'ont écrit leurs concertos pour favoriser l'exhibition d'un prestidigitateur plus ou moins chevelu. Il s'agit de

musique et non de cabotinage. Que les chefs d'orchestre reprennent donc leur place, qui est la première, puisque, en dirigeant la musique des maîtres, ils sont les représentants, les « exécuteurs testamentaires » des maîtres eux-mêmes : ils doivent comprendre la volonté des maîtres disparus afin de l'imposer à tous. Car s'il en est autrement, à quel titre et de quel droit dirigent-ils, et quelle valeur d'art peut avoir leur direction ?

Le soliste doit quitter sa place de parade, pour se mettre à la place où il lui sera permis de faire convenablement sa partie. L'habit noir du chef masquera peut-être la tête adorée du virtuose à trente ou quarante badauds qui n'aiment pas la musique. Mais, tant pis : ils n'auront qu'à acheter une photographie chez les marchands qui mettent en montre les vues de l'Exposition et autres curiosités.

En revanche, la salle entière pourra entendre les œuvres des vieux maîtres exécutées avec la conscience et le respect qu'elles méritent. Les concerts échapperont au cabotinage des théâtres, où les chanteuses les plus ignorantes imposent leurs mouvements aux chefs les meilleurs ; on n'assistera pas à ces duels entre solistes et chefs d'orchestre, dans lesquels chaque partenaire exagère son « mouvement » pour l'imposer à l'autre. Les chefs, enfin, seront les chefs. Et dans nos grands concerts, seuls, le génie des maîtres sera seul roi, au lieu d'être asservi au caprice des virtuoses.

ADOLPHE BOSCHOT.

NOTES POLITIQUES

UNE DISCUSSION GÉNÉRALE. — BEAU TOURNOI D'ÉLOQUENCE. — LES TROIS POINTS. — CLERGÉ CONGRÉGANISTE ET CLERGÉ CONCORDATAIRE. — POUR OU CONTRE LE CATHOLICISME.

Mercredi, 23 janvier.

On appelle « discussion générale » le débat qui précède l'examen particulier de chacun des articles d'un projet de loi. C'est un échange d'opinions sur l'ensemble, et cela donne lieu, parfois, à de belles joutes oratoires.

Celle qui vient de servir de prélude à la discussion des articles de la loi sur les associations a été particulièrement brillante. Depuis un siècle que cette question passionnante est posée devant la Chambre, il s'est formé une sorte de tradition oratoire qui défend à quiconque veut la traiter d'être superficiel ou dépourvu d'éloquence. Et cette tradition s'est si bien imposée à tous les parlementaires que ces jours derniers, les petites vanités oratoires ne se sont point manifestées et que la tribune fut laissée à ceux que l'excellence de leurs dons rend aptes à l'occuper dignement.

Sans m'attarder sur les mérites particuliers de chacun,